



PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2020

Après convocation dans les conditions prévues par les statuts, les membres de l'Association des SESSAD d'OCCITANIE/Pyrénées-Méditerranée se sont réunis en assemblée générale le 15 octobre 2020 à 10 heures en visioconférence.

Etaient présents ou représentés 15 SESSAD adhérents de l'Association sur un total de 28 SESSAD à jour de leur cotisation en 2020, pour un total de 13 participants.
Il a été établie une feuille de présence annexée au présent document.

L'assemblée est présidée par Fabien ROGER, en qualité de Président.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Marie Claire BERGUES, secrétaire de l'Association.

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, d'activité et financier 2019
- Approbation des comptes
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Perspectives 2020 et 2021

Lecture est faite des différents rapports puis le débat s'ouvre entre les participants.
Un échange de vues intervient.

Le Président constatant que plus personne ne souhaite prendre la parole, il est procédé au vote des différentes résolutions de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport moral et du rapport d'activité, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2019, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Il est donné quitus de leur gestion aux membres du Bureau/Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Comme posé dans les statuts, le Conseil d'Administration est composé de 7 à 18 membres choisis exclusivement parmi les adhérents de l'Association. Les administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans.

Après rappel par le Président

- ✓ Que le Conseil d'Administration est composé de 13 membres
- ✓ Que les membres suivants du Conseil d'administration sont démissionnaires :
 - Didier BRIOT, vice-président
 - Olivier LEVRIER, vice-présidente
 - Caroline POULAIN, trésorière
 - Hervé CARLIER, membre

Après qu'il ait été procédé au vote, sont déclarées régulièrement élues :

- Nathalie GUILHAUMOU, directrice du SESSD Pierre Fourquet (81)
- Caroline POULAIN, chef de service du SESSAD du CESDA34 (34)

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et la secrétaire.

Le président
Fabien ROGER



La secrétaire
Marie Claire BERGUES

